

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024
COMMUNE DE SAINTS-GEOSMES

La réunion a débuté le 15 avril 2024 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur MAUGRAS Jacky.

Membres présents :

Monsieur AUBRY Romain
Madame BONNOTTE NADINE
Madame CAUSERET EDITH
Monsieur DETOURBET BERNARD
Madame GAGNOT-BAZIN DANIELE
Madame GOUVERNEUR SYLVIE
Monsieur GUENIOT FRANCOIS
Madame HUMBLOT EVELYNE
Madame MARCOUX VERONIQUE
Monsieur MAUGRAS Jacky
Madame MINOT CHANTAL
Monsieur MIOT ERIC
Monsieur ROUSSEL EMMANUEL
Monsieur ROYER MARC
Monsieur SIMEANT ALAIN
Madame WARNET CHRISTIANE
Monsieur ZENDER SEBASTIEN

Membres absents représentés :

Madame MONIER MICHELE Pouvoir donné à Mme MARCOUX VERONIQUE

Membres absents :

Monsieur GARBINO GERARD

Secrétaire de séance : Madame CAUSERET EDITH

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Arrêt du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 09 février 2024
- 2024_010 - Approbation du compte de gestion 2023 budget principal 135-00
- 2024_011 - Approbation du compte de gestion 2023 Budget Eau-Assainissement Saints-Geosmes
- 2024_012 - Approbation du compte de gestion 2023 Budget ZAE Champ de Monge
- 2024_013 - Approbation du compte de gestion 2023 Budget Lotissement Poirier au Ciel
- 2024_014 - Approbation du compte de gestion 2023 Budget Lotissement les Frênes
- 2024_015 - Approbation du compte de gestion 2023 Budget Immobilier d'entreprises
- 2024_016 - Approbation du compte administratif 2023- budget principal 135-00
- 2024_017 - Approbation du compte administratif 2023 Budget Eau-Assainissement
- 2024_018 - Approbation du compte administratif 2023 Budget ZAE Champ de Monge
- 2024_019 - Approbation du compte administratif 2023 Budget Lotissement Poirier au Ciel
- 2024_020 - Approbation du compte administratif 2023 Budget Lotissement les Frênes
- 2024_021 - Approbation du compte administratif 2023 Budget Immobilier d'entreprises
- 2024_022 - Affectation des résultats 2023- budget principal 135-00
- 2024_023 - Affectation des résultats 2023 Budget Eau-Assainissement
- 2024_024 - Affectation des résultats 2023 Budget ZAE Champ de Monge
- 2024_025 - Affectation des résultats 2023 Budget Lotissement Poirier au Ciel
- 2024_026 - Affectation des résultats 2023 Budget Lotissement les Frênes
- 2024_027 - Affectation des résultats 2023 Budget Immobilier d'Entreprises
- 2024_028 - Taux d'imposition locaux 2024
- 2024_029 - Subventions aux associations 2024
- 2024_030 - Budget primitif 2024- budget principal 135-00
- 2024_031 - Budget primitif 2024 Budget Eau-Assainissement
- 2024_032 - Budget primitif 2024 Budget ZAE Champ de Monge

- 2024_033 - Budget primitif 2024 Budget Lotissement Poirier au Ciel
 - 2024_034 - Budget primitif 2024 Budget Lotissement les Frênes
 - 2024_035 - Budget primitif 2024 Budget Immobilier d'Entreprises
 - 2024_036 - Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M57
 - 2024_037 - Durées et modes de gestion des amortissements des immobilisations et subventions d'équipement
 - 2024_038 - Perte sur créances éteintes
 - 2024_039 - Demande de protection fonctionnelle d'un élu
 - 2024_040 - Demande de subvention - Toiture Eglise de Saints-Geosmes
 - 2024_041 - Avenant n°1 - Eclairage du terrain d'honneur au stade municipal
 - 2024_042 - Facturation extincteur endommagé salle de sport
 - 2024_043 - Dénomination et numéros de voirie - lotissement les Frênes
 - 2024_044 - Dégrèvement facture d'eau
 - Questions diverses
-

- Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Edith CAUSERET est nommée secrétaire de séance

- Arrêt du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 09 février 2024

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 09 février 2024 a été validé à l'unanimité.

- Approbation des comptes de gestion 2023

Les comptes de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes, en concordance avec les écritures des comptes administratifs 2023, ont été approuvés à l'unanimité.

18 voix pour

Approbation des comptes administratifs 2023

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2023, détaillés comme suit :

Budget Commune**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	1 085 573,23 €
Recettes	2 006 288,29 €
Résultat cumulé 2023	920 715,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1 819 030,85 €
Recettes	1 708 401,66 €
Résultat cumulé 2023	- 110 629,19 €

Budget Eau et assainissement**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	149 206,60 €
Recettes	309 725,48 €
Résultat cumulé 2023	160 518,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	60 141,00 €
Recettes	136 596,63 €
Résultat cumulé 2023	76 455,63 €

Budget Champ de Monge**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	172 157,06 €
Recettes	242 183,39 €
Résultat cumulé 2023	70 026,33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	310 851,06 €
Recettes	172 157,06 €
Résultat cumulé 2023	- 138 694,00 €

17 voix pour

1 non-participant : M MAUGRAS Jacky

Budget Poirier au ciel**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	8 001,82 €
Recettes	43 211,76 €
Résultat cumulé 2023	35 209,94 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	47 336,10 €
Recettes	- €
Résultat cumulé 2023	- 47 336,10 €

Budget les Frênes**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	219 739,52 €
Recettes	219 739,78 €
Résultat cumulé 2023	0,26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	437 325,04 €
Recettes	217 605,52 €
Résultat cumulé 2023	- 219 719,52 €

Budget Immobilier d'entreprises**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	1 196,00 €
Recettes	6 810,78 €
Résultat cumulé 2023	5 614,78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	94 010,66 €
Recettes	6 838,78 €
Résultat cumulé 2023	- 87 171,88 €

Affectation des résultats 2023

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2023 au budget primitif 2024, comme suit :

BUDGET GENERAL

RECETTES/DEPENSES	COMPTE	MONTANT
en RECETTES de fonctionnement	002	607 462,43
en DEPENSES d'investissement	001	-110 629,19
Couverture du besoin de financement de la section	1068	313 252,63

EAU-ASSAINISSEMENT STS-GEOSMES ET BALESMES

en RECETTES de fonctionnement	002	160 518,88
en RECETTES d'investissement	001	76 455,63

LOTISSEMENT POIRIER AU CIEL

en RECETTES de fonctionnement	002	35 209,94
en DEPENSES d'investissement	001	-47 336,10

LOTISSEMENT CHAMP DE MONGE

en RECETTES de fonctionnement	002	70 026,33
en DEPENSES d'investissement	001	-138 694,00

LOTISSEMENT LES FRENES

en RECETTES de fonctionnement	002	0,26
en DEPENSES d'investissement	001	-219 719,52

IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Couverture du besoin de financement de la section investissement	1068	5 614,78
en DEPENSES d'investissement	001	-87 171,88

18 voix pour

Taux d'imposition locaux 2024

Le Conseil Municipal décide de voter les taux de référence pour l'année 2024, sans nouvelle augmentation par rapport à 2023.

18 voix pour

Subventions aux associations 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2024, comme suit :

Subventions aux Associations à caractère humanitaire ou médical : c/65748

- Restos du Cœur	500.00 €
- Ass. Parents Enfants Inadaptés Hte-Marne (APEI)	100.00 €
- Amicale Donneurs de Sang	100.00 €
- Secours Catholique	250.00 €
- Ass. Donneurs d'Organes (ADOT)	100.00 €
- Ass. Adultes et jeunes handicapés (APAJH)	100.00 €
- Ligue contre le cancer	150.00 €
- Ass. Française des scléroses en plaques (AFSEP)	100.00 €
- Paniers solidaires	365.00 €

1 765.00 €

Subventions aux Associations Diverses : c/65748

- Prévention Routière	100.00 €
- Foyer socio-éducatif collègue Les Franchises	200.00 €
- Sapeurs-pompiers humanitaires	100.00 €
- Groupe de secours catastrophe français	100.00 €
- Handi Sport	100.00 €
- Vagabonds 52	400.00 €

1 000.00 €

Subventions aux Associations Locales : c/65748

- Football Club Saints-Geosmois	3 500.00 €
- Football Groupement Sud 52	300.00 €
- Société Chasse Sts-Geosmes	200.00 €
- APE Les P'tits Loups	500.00 €
- Saints Geosmes en forme	2 900.00 €
- Les Miniatures Haut Marnaises	300.00 €
- Récré Dynamic	100.00 €
- Saints Geosmes Loisirs	1 500.00 €
- Les Chênes Verts	500.00 €
- Amicale santé loisirs	400.00 €
- Eponine	400.00 €

10 600.00 €

Subventions exceptionnelles : c/65748

- Saints Geosmes Loisirs	1 500.00 €
- MAM RATATAM	150.00 €
- Tintamars	360.00 €
- Vitamines	100.00 €

2 110.00 €

Montant total :

15 475.00 €

18 voix pour

Budgets primitifs 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les budgets primitifs 2024, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Budget Commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 995 134,50 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 080 547,13 €

Budget Poirier au ciel

SECTION DE FONCTIONNEMENT	182 244,94 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	147 336,10 €

Budget Eau et assainissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	325 970,06 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	246 082,69 €

Budget les Frênes

SECTION DE FONCTIONNEMENT	619 719,52 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	590 438,78 €

Budget Champ de Monge

SECTION DE FONCTIONNEMENT	208 720,33 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	262 388,00 €

Budget Immobilier d'entreprises

SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 500,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	87 671,88 €

18 voix pour

2024_036 - Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M57

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle nomenclature M57, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

18 voix pour

Durées et modes de gestion des amortissements des immobilisations et subventions d'équipement

Le conseil municipal accepte la méthode d'amortissement au prorata temporis à compter du 1er janvier 2024 pour les subventions d'équipement versées sur les budgets en nomenclature comptable M57 et rappelle que le seuil des immobilisations de faible valeur reste fixé à 1000€ et que l'amortissement s'effectuera de manière linéaire en une seule fois au 1er janvier N+1 suivant l'année d'acquisition. Les durées d'amortissements sont fixées comme suit :

<u>Immobilisations incorporelles et subventions d'équipement</u>	
Subventions finançant des biens immobiliers ou installations (c/204)	5 ans
Subventions finançant des biens mobiliers, matériels ou études (c/204)	5 ans
Attribution de compensation d'investissement (c/2046)	1 an en N+1
Biens de faible valeur (c/204)	1 an en N+1

<u>Immobilisations comptabilisées sur le budget M49 EAU ET ASSAINISSEMENT</u>	
Immobilisations (c/215X)	50 ans
Biens de faible valeur	1 an

18 voix pour

Perte sur créances éteintes

Le Conseil Municipal constate l'extinction des créances relatives à la TLPE 2020 pour un montant de 18.48 €, suite à la liquidation judiciaire d'une société qui était implantée sur la commune de Saints-Geosmes.

18 voix pour

- Demande de protection fonctionnelle d'un élu

Le Conseil Municipal accorde le bénéfice de la protection fonctionnelle à l'adjoint de la commune, victime d'une agression physique le 07 février 2024.

17 voix pour

1 non-participant : M SIMEANT ALAIN

Demande de subvention - Toiture Eglise de Saints-Geosmes

M. François GUENIOT, adjoint, informe le conseil municipal sur l'état de la couverture du clocher de l'église des Trois Jumeaux de Saints-Geosmes, qui présente multiples altérations et qui nécessiterait des travaux de restauration de toiture concernés à savoir :

- Le remplacement à neuf de la couverture en ardoise du clocher
- L'amélioration de l'étanchéité de rive de l'aileron Sud du clocher,
- Le repiquage en recherche de la couverture de la nef à proximité du clocher,
- La reprise des charpentes altérées à l'aplomb des infiltrations
- Remplacement du paratonnerre et restauration des abat-sons
- Restauration des pierres de taille.

Le Conseil Municipal approuve le projet de restauration du clocher de l'Eglise de Saints-Geosmes pour un montant prévisionnel de 226 800 €HT (frais de maîtrise d'œuvre compris) et sollicite le maximum de subventions possibles auprès de la DRAC, du Conseil Départemental de la Haute Marne, de la Région Grand Est et de tout autre partenaire financier ayant un intérêt pour l'opération.

18 voix pour

- Avenant n°1 - Eclairage du terrain d'honneur au stade municipal

Une plus-value est constatée suite à des travaux complémentaires liés à l'utilisation d'un brise roche, à la création d'un chemin d'accès au chantier pour des raisons sécuritaires, à la repose de 4 projecteurs non prévus au marché, à des travaux de terrassement et à la modification de câblages.

Le Conseil Municipal accepte l'avenant comme suit :

Modification en cours d'exécution n°1, Marché attribué à la SAS DEMONGEOT :

- Montant de base du marché initial : 98 147.40 € HT
- **Montant de l'avenant n°1 : 9 490.92 HT (Soit 9.67% du montant du marché initial)**
- Montant réactualisé : 107 638.32 € HT

18 voix pour

Facturation extincteur endommagé salle de sport

Suite à la dégradation d'un extincteur d'eau pulvérisée à la salle de sport par des adhérents de l'association de football GROUPEMENT SUD 52, le conseil municipal décide de facturer le montant de 41.87 € HT soit 50.24 € TTC au tiers responsable des dégradations.

18 voix pour

- Dénomination et numéros de voirie - lotissement les Frênes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de dénommer la voie d'accès au lotissement d'habitations « Les Frênes » : Rue des Frênes et attribue les numéros de voirie suivants pour la première tranche :

- n° 1 Rue des Frênes à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZE 112 appartenant à la commune de Saints-Geosmes.
- n° 2 Rue des Frênes à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZE 113 appartenant à la commune de Saints-Geosmes
- n° 3 Rue des Frênes à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZE 123 appartenant à la commune de Saints-Geosmes.
- n° 4 Rue des Frênes à SAINTS-GEOSMES (52200) pour les parcelles à bâtir cadastrées Section ZE 120, ZE 121, ZE 122 et ZE 125 appartenant à SAS AGES ET VIE HABITAT.
- n° 5 Rue des Frênes à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZE 124 appartenant à la commune de Saints-Geosmes.
- n° 31 Rue des Frênes à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZE 119 appartenant à la commune de Saints-Geosmes.
- n° 33 Rue des Frênes à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZE 118 appartenant à la commune de Saints-Geosmes.
- n° 35 Rue des Frênes à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZE 117 appartenant à la commune de Saints-Geosmes.
- n° 37 Rue des Frênes à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZE 116 appartenant à la commune de Saints-Geosmes.
- n° 39 Rue des Frênes à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZE 115 appartenant à la commune de Saints-Geosmes.
- n° 41 Rue des Frênes à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZE 114 appartenant à la commune de Saints-Geosmes.

La présente délibération accompagnée des plans sera transmise au Centre des Finances Publiques – Service du cadastre à Chaumont.

18 voix pour

- Dégrèvement facture d'eau

Suite à une demande de dégrèvement du fait d'une fuite involontaire après compteur, le conseil municipal décide d'appliquer une exonération à l'EARL DE CHATENONGE sur la taxe pollution du 1^{er} semestre 2024 s'élevant à 209 m3, soit la somme de 48.51 euros TTC ($209 \text{ m}^3 * 0.22 \text{ HT} * \text{TVA } 5,5 \%$).

18 voix pour

- Questions et informations diverses

- M. le Maire informe le Conseil Municipal des déclarations d'intentions d'aliéner des biens pour lesquels la Communauté de Communes du Grand Langres n'a pas usé de son droit de préemption urbain, à savoir :
 - Immeuble bâti - Section AC 134 –situé 22 rue Champ Mourot
- Le Maire rappelle que l'enquête publique du PLIUH se déroule du 02 avril au 02 mai 2024. Il précise que la DDT a émis des remarques lors de la consultation des personnes publiques.

Le conseil municipal, après avoir examiné ces remarques, charge le Maire de déposer des réclamations au nom de la commune sur ces prescriptions auprès de commissaire enquêteur.
Ces réclamations porteront notamment sur le maintien du secteur 1 AUM, la surface commerciale minimale autorisée sur le secteur Champ de Monge, la bande constructible à l'entrée de la commune associée de Balesmes sur Marne...

- Une consigne automatique permettant de déposer et retirer des colis 24h/24 et comprenant 60 cases de différentes tailles sera prochainement installée Esplanade de la Mairie.
Les travaux de structure et l'installation du mobilier seront à la charge de la Poste.
- Une convention a été signée entre le Grand Langres et la Mutuelle solidaire Just. Cette mutuelle propose des services de complémentaire santé et de prévoyance aux habitants, entreprises et agents communaux de la commune.
Des permanences sont tenues aux Espaces France Service de Val de Meuse et de Rolampont. Toute personne intéressée peut y être reçue sur rendez-vous.
- La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h30 et un vin d'honneur sera servi à la suite de la commémoration au foyer communal.
- Manifestations à venir :
 - Théâtre le 27 et 28 avril 2024 – Salle URBATUS
 - Vide Grenier à Balesmes le 1^{er} mai 2024
 - Fête patronale Saints-Geosmes – brocante – Course Cycliste- Exposition Les Miniatures : le 19 et 20 mai 2024
 - Soirée Country : le 25 mai 2024
 - Concert le 1^{er} juin au profit de l'Association ACTISUD
 - Fête Nationale : le 13 juillet 2024 à Saints-Geosmes et le 14 juillet à Balesmes
 - Cérémonie Commémorative de la libération de Saints-Geosmes (80 ans) : le 14 septembre 2024

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h30.

Madame CAUSERET EDITH
Secrétaire de séance



Monsieur MAUGRAS Jacky,
Maire

